

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6770

présenté par

M. Gaillard, Mme Trouvé, M. Laisney, M. Guiraud, M. Fernandes, Mme Garrido, M. Bilongo et
M. Piquemal

ARTICLE 6**ANNEXE**

Après le mot :

« branche »

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 27 :

« pourrait être affecté par les effets démographiques du vieillissement, c'est-à-dire l'augmentation de la taille des générations qui partent à la retraite, mais ne le sera pas compte tenu de la croissance de la productivité du travail depuis le dernier siècle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons rappeler qu'un travailleur est 3 fois plus productif aujourd'hui qu'il ne l'était dans les années 60. Depuis le 20ème siècle, le temps de travail a été divisé par deux avec une productivité multipliée par 40. L'argument du vieillissement de la population comme justification à cette réforme est infondé.